

le GUIDE DE L'AGENT PUBLIC

LISEZ LE GUIDE !



DEPUIS JUILLET 2022, LA DIRECTION CENTRALE DE LA COMMUNICATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL VOUS PROPOSE LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC : NOTRE OUTIL D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION. IL S'ADRESSE À TOUS EN APPORTANT DES INFORMATIONS, DES REPÈRES, DES RÉFLEXES PERMETTANT AUX UNS ET AUX AUTRES DE MIEUX CONNAÎTRE LEURS DROITS ET DEVOIRS POUR POUVOIR AGIR SI BESOIN DANS UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS ADMINISTRATIVES.

IL SERAIT PRÉTENTIEUX D'IMAGINER RÉDUIRE EN QUELQUES FICHES L'INTÉGRALITÉ DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE, SUR L'AGENT PUBLIC. AFIN DE RÉALISER CES PUBLICATIONS, DES CHOIX SONT OPÉRÉS INVITANT À RÉSUMER PARFOIS CERTAINS TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.

DE MÊME, LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC ENTEND VALORISER LES PRATIQUES MANAGÉRIALES APPROPRIÉES AUX ENJEUX ACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE, AINSI QUE LE PARCOURS PERSONNEL DES UNS ET DES AUTRES VIA SA RUBRIQUE "PORTRAIT". DANS CHAQUE NUMÉRO, UNE CITATION LIÉE À LA NOTION DU MOIS ABORDÉE VOUS EST ÉGALEMENT PROPOSÉE.

LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC SE VEUT UN OUTIL PRAGMATIQUE, MIS À LA DISPOSITION DE TOUT AGENT PUBLIC, QUELQUE SOIT SA CATÉGORIE. IL A POUR VOCATION D'ÊTRE LU PAR NUMÉRO D'APPARITION MENSUELLE. IL EST ACTUALISÉ CHAQUE MOIS. CE, EN FONCTION DES THÉMATIQUES PROPOSÉES PAR LE SERVICE ANALYSE DES MÉDIAS, PAR DES AGENTS TOUS PANS CONFONDUS ET VALIDÉES PAR MADAME LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA COMMUNICATION.

Fonction Publique
Agent Public
Carrière
Droits et Devoirs

LE GUIDE DE L'AGENT PUBLIC

N° 14 SEPTEMBRE 2023

LA NOTION DU MOIS : " L'ÉCHELON " DANS LES CATÉGORIES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Pour ce 14ème numéro du "Guide de l'Agent Public", du mois de septembre 2023, "**l'échelon**" dans les **catégories administratives de la Fonction Publique**, constitue la notion du mois. A titre de rappel, nous avons précédemment abordé la notion de "**Grade**".

Ainsi, dans la Fonction Publique, les fonctionnaires appartiennent à un corps ou à un cadre d'emplois. Ils sont titulaires d'un grade et progressent dans ce grade par échelon. **Cela vous semble un peu compliqué ?**

Sachez toutefois que, cette organisation a le mérite de favoriser l'équité et de garantir l'évolution des carrières.

Le grade est, en effet composé **d'échelons**. Le nombre d'échelons pour chaque grade est lui aussi fixé par le Statut Général des Fonctionnaires, la loi n°8/91 du 26 septembre 1991 portant statut général de la Fonction Publique en son **article 68 qui stipule : «les corps des fonctionnaires sont divisés en deux grades :**

- **le grade normal comprend un échelon stagiaire et trois classes de trois échelons ;**
- **le grade supérieur, à classe unique comprend cinq échelons.**

L'échelon est la subdivision d'un grade qui permet à l'agent de progresser dans sa grille indiciaire. Il est également la position d'un fonctionnaire à l'intérieur d'un même grade, d'une même classe.

Les échelons ont pour but de prendre en compte la situation individuelle de chaque agent public, au regard de l'emploi qu'il occupe.

Un "échelon" correspond à plusieurs années de service. En principe, l'accès au grade s'effectue sur le 1er échelon. Car, l'échelon 1 de chaque niveau constitue le seuil d'accueil dans le niveau correspondant. Au cours de sa carrière, le fonctionnaire accède aux échelons plus élevés par avancement d'échelon. L'ensemble des échelons est appelé : échelle indiciaire du grade.

"L'échelon" détermine alors la rémunération du fonctionnaire. Plus on monte en échelon, plus la rémunération est revalorisée. Car, il définit les conditions de traitement brut de base d'un agent, puisqu'à chaque échelon correspond un indice brut qui lui-même correspond à un indice majoré.

Il permet également de mesurer l'ancienneté de l'agent, puisqu'à chaque échelon correspond une durée d'avancement, il s'agit de l'échelonnement indiciaire.

En cas de mutation par exemple, l'agent conserve toujours son échelon, autrement dit son ancienneté.

PORTRAIT

Pour ce numéro du Guide de L'Agent Public portant sur l'échelon , nous vous proposons le Portrait de **Madame Reine Corine OMIMONI YALIS épouse KASSA MICKALA**.

C'est dans la province du Haut-Ogooué plus précisément dans la ville de Moanda appelé également Cité Minière que **Madame OMIMONI YALIS Reine Corine** a vu le jour le 21 Novembre 1978. Elle fait ses études primaires à l'école publique de Mont-Fort. En 2001, étant au Lycée Technique National Omar BONGO d'Owendo, elle obtient son baccalauréat option Comptabilité-Gestion. C'est lors de son passage à ce prestigieux établissement qu'elle sera fixée sur ce qu'elle voulait faire dans la vie. Par la suite, elle fera des cours du soir en Comptabilité-Gestion à l'Institut de Gestion de Libreville.

A la suite de sa formation à l'Institut de Gestion, elle fera des stages, des concours et finira par réussir à celui de l'Ecole de Préparation des Carrières Administratives (**EPCA**) ; 21ème promotion option Administration Générale en 2005. Ce qui lui permettra d'intégrer la Fonction Publique en 2008. Après cette formation, elle a passé deux ans en attente d'un poste budgétaire avant d'être intégrée au Ministère de la Fonction Publique.

Elle débutera à la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (**DGME**) de 2008 à 2017 puis sera affectée à la Direction du Recrutement de 2017 à ce jour.

Dans la perspective de booster sa carrière, elle ira en stage du côté de l'Institut des Sciences et des Technologies (**IST**) de Libreville où elle suivra une formation en Ressources Humaines de 2012 à 2015 où elle obtiendra un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT). Après ce stage, elle gravira en échelon :

- Avant stage : Catégorie B1 (Catégorie B Classe 3 Echelon 3) ;
- Retour de stage, reclassement : Catégorie A2 (Catégorie A Classe 3 Echelon 1).

Après son reclassement, elle va par ailleurs remarquer dans son salaire l'impact positif de ce reclassement mais qui malheureusement n'était pas très élevé. Qu'à cela ne tienne, **Mme OMIMONI YALIS Reine Corine épouse KASSA MICKALA** espère pour les mois, les années à venir, un meilleur bien-être des agents de la Fonction Publique souhaitant vivement qu'ils bénéficient de divers avantages (stages, avancements, reclassements etc).

Côté jardin, **Mme OMIMONIS YALIS épouse KASSA MICKALA** est mère de trois enfants. Elle a pour centre d'intérêt : la lecture, le divertissement et les voyages. Elle est également membre actif dans des associations à but non lucratif.



CITATION DU MOIS



« Les échelons de la réussite sont accessibles à ceux qui veulent bien monter les marches » .

Paul J. Meyer, fondateur du Succès Motivation Institute. Il a été le pionnier de l'industrie du développement personnel et de l'amélioration de soi. Chrétien modèle dans son entreprise ainsi que dans sa vie personnelle.